

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-041-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
 Conseillers présents : 27
 Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
 Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-041-2m BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Cyrille AST, Président, présente le budget primitif 2025.

Il précise que le projet de budget a été élaboré en concertation avec les élus et avec la participation des services.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

Il précise que le budget s'apprécie également de manière équilibrée au travers des 5 services car ces derniers ont des financements dédiés :

- MULTI (Multi-accueil) : à la charge de la CCVSA, la crèche d'une capacité de 20 places, accueille les enfants de 10 semaines à 3 ans.
- CTG (Convention Territoriale Globale) : il s'agit d'un accord-cadre signé entre la CAF et la CCVSA qui a pour objectif la mise en œuvre du projet de développement territorial et social du territoire avec la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la Caf de manière structurée et priorisée. La CAF finance un poste de chargée de la CTG.
- PERI (périscolaire) : service commun à la charge des communes comprenant le temps du déjeuner, le temps après la classe et les mercredis récréatifs ;
- EXTRA (accueil de loisirs Extrascolaire) : à la charge de la CCVSA, il est en activité durant les petites et grandes vacances scolaires ;
- RPE (relais petite enfance) : à la charge de la CCVSA.

Le budget qui est soumis à votre approbation est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 670 600 €
 Recettes : 1 670 600 €

B) Section d'investissement :

Dépenses :	175 300 €	dont Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €
Recettes	175 300 €	dont Restes à Réaliser (RAR)	2 391,45 €

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES						RECETTES						
Chapitre Libellé	MULTI	CTG	PERI	EXTRA	RPE	Chapitre Libellé	MULTI	CTG	PERI	EXTRA	RPE	
011 Charges à caractère général	83 579,64	5 968,02	222 724,23	38 726,36	5 925,28	013 Atténuation des charges	1 000,00	0,00	15 600,00	4 400,00	0,00	
012 Charges de personnel	350 000,00	51 000,00	530 000,00	140 000,00	41 000,00	70 Produits des services	190 000,00	0,00	325 000,00	59 590,22	12 000,00	
65 Autres charges de gestion courante	400,00		2 100,00	265,00	450,00	74 Dotations, subventions	48 300,00	31 600,00	84 000,00	25 000,00	12 200,00	
						75 Produits de gestion courante (dont subv d'équilibre)	290 600,00	52 000,00	402 400,00	84 809,78	17 500,00	
Total dépenses de gestion courante	433 979,64	56 968,02	754 824,23	178 991,36	47 375,28	Total des recettes de gestion courante	529 900,00	83 600,00	827 000,00	173 800,00	41 700,00	
67 Charges exceptionnelles	500,00		1 150,00	250,00	0,00	77 Produits exceptionnels						
68 Dotations Amort/Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 Reprise sur provisions/amortissements						
Total des dépenses réelles	434 479,64	56 968,02	755 974,23	179 241,36	47 375,28	Total des recettes réelles	529 900,00	83 600,00	827 000,00	173 800,00	41 700,00	
042 Transfert entre sections (amortissements des immos)	11 600,00	4 110,66	19 186,57	4 880,48	708,67	042 Transfert entre sections (amortissements des subv)	4 100,00	0,00	8 000,00	2 500,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre	11 600,00	4 110,66	19 186,57	4 880,48	708,67	Total des recettes d'ordre	4 100,00	0,00	8 000,00	2 500,00	0,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté (d)	87 920,36	22 521,32	59 839,20	-7 821,84	-6 383,95	002 Résultat de fonctionnement reporté						
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	534 000,00	83 600,00	835 000,00	176 300,00	41 700,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	534 000,00	83 600,00	835 000,00	176 300,00	41 700,00	

✓ Les charges et produits sont à présent différenciés entre les différents services :

- MULTI (Multi-accueil) : 534 000 € dont 240 100 € de subvention du budget principal ;
- CTG : 83 600 € dont 40 000 € de subvention du budget principal ;
- PERI (périscolaire) : 835 000 € dont 345 961 € remboursés par les communes ;
- EXTRA : 176 300 € dont 84 800 € de subvention du budget principal ;
- RPE (relais petite enfance) : 41 700 € dont 17 500 € de subvention du budget principal ;

✓ Les recettes du budget ENFANCE JEUNESSE sont composées par :

- la participation des parents,
- les subventions de la CAF,
- le remboursement par les communes du reste à charge du périscolaire : 345 961 €
- la subvention d'équilibre du budget Principal. Le montant prévisionnel s'élève à 381 600 € pour 2025.

Focus sur le périscolaire :

- ✓ Coût 2024 du périscolaire : 345 961,72 € soit en baisse de 14 746 € par rapport à 2023.
- ✓ Nombre d'heures/enfants : 77 794,25 en 2024 soit en augmentation de 8% par rapport à 2023.
- ✓ Le coût horaire 2024 des heures/enfants qui sera refacturé aux communes par le biais des attributions de compensation est de 4,44713 € (contre 4,994 € en 2023).

INVESTISSEMENT**Les principaux investissements prévus pour 2025 sont les suivants :**

- ✓ La création et l'aménagement d'une salle de pause au multi-accueil ;
- ✓ Divers mobiliers, jeux, chariot et centrale de ménage ;
- ✓ Mobilier pour le périscolaire.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Chapiti Libellé	TOTAL BP 2025		Chapitre Libellé	TOTAL BP 2025
011 Charges à caractère général	356 923,53		013 Atténuation des charges	21 000,00
012 Charges de personnel	1 112 000,00		70 Produits des services	586 590,22
65 Autres charges de gestion courante	3 215,00		74 Dotations, subventions	201 100,00
	0,00		75 Produits de gestion courante (dont subv d'équilibre)	847 309,78
Total dépenses de gestion courante	1 472 138,53		Total des recettes de gestion courante	1 656 000,00
67 Charges exceptionnelles	1 900,00		77 Produits exceptionnels	0,00
68 Dotations Amort/Provisions	0,00		78 Reprise sur provisions/amortissements	0,00
Total des dépenses réelles	1 474 038,53		Total des recettes réelles	1 656 000,00
042 Transfert entre sections (amortissements des immos)	40 486,38		042 Transfert entre sections (amortissements des subv)	14 600,00
Total des dépenses d'ordre	40 486,38		Total des recettes d'ordre	14 600,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	156 075,09		002 Résultat de fonctionnement reporté	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 670 600,00		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 670 600,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Chapiti Libellé	TOTAL BP 2025		Chapitre Libellé	TOTAL BP 2025
204 Subventions équipement versées	0,00		10 Dotations	52,33
20 Immobilisations incorporelles	0,00		13 Subventions d'investissement	17 862,14
21 Immobilisations corporelles	53 800,00		16 Emprunts	0,00
23 Immobilisations en cours	106 900,00			0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	160 700,00		Total des recettes réelles	17 914,47
040 Amort. Des subv.	14 600,00		040 28- Amortissements	40 486,38
041 Opérations patrimoniales	0,00		021 Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des dépenses d'ordre	14 600,00		Total des recettes d'ordre	40 486,38
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)			001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	116 899,15
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	175 300,00		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	175 300,00
TOTAL DU BUDGET	1 845 900,00		TOTAL DU BUDGET	1 845 900,00

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2025 ;
VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;
VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;
VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,
VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2025 du budget ENFANCE JEUNESSE,

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT ;

AUTORISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-042-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 27
Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLÉN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-042-2n BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ORDURES MENAGERES

Monsieur Cyrille AST, Président, présente l'examen et vote du budget annexe ORDURES MENAGERES 2025.

Il rappelle que les règles budgétaires et comptables applicables à ce budget, sont celles de l'instruction M4.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous. Il est soumis à votre approbation et est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 253 600 €
Recettes : 2 253 600 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 383 700 €
Recettes : 383 700 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	1 805 459,04	1 794 800,00	70 Produits des services	1 768 883,26	1 772 617,99
012 Charges de personnel	132 443,96	140 000,00	74 Dotations, subventions	276 416,00	240 000,00
65 Autres charges de gestion courante	29 440,17	32 500,00	75 Produits de gestion courante		
Total dépenses de gestion courante	1 967 343,17	1 967 300,00	Total des recettes de gestion	2 045 299,26	2 012 617,99
66 Charges financières	29 098,71	25 465,78	76 Produits financiers		
67 Charges exceptionnelles	16 008,12	26 500,00	77 Produits exceptionnels	1 545,10	0,00
68 Dotations aux provisions		0,00			
022 Dépenses imprévues		143 381,23			
Total des dépenses réelles	2 012 450,00	2 162 647,01	Total des recettes réelles	2 046 844,36	2 012 617,99
023 Virement à la section d'investissement		0,00			
042 Transfert entre sections	31 151,30	90 952,99	042 Transfert entre sections (amort. des	865,65	8 178,05
Total des dépenses d'ordre	31 151,30	90 952,99	Total des recettes d'ordre	865,65	8 178,05
			002 Résultat de fonctionnement reporté	323 657,03	232 803,96
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 043 601,30	2 253 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 371 367,04	2 253 600,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	62 183,52	75 000,00	10 Dotations	84 939,88	153 687,00
20 Immobilisations incorporelles	34 248,00	24 660,00	13 Subventions d'investissement	17 451,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	707 602,62	275 861,95	16 Emprunts		110 000,00
23 Immobilisations en cours		0,00			
Total des dépenses réelles d'investissement	804 034,14	375 521,95	Total des recettes réelles	102 390,88	263 687,00
040 Transfert entre sections (amort. des subv)	865,65	8 178,05	040 Transfert entre sections (amort. Des immo)	31 151,30	90 952,99
Total des dépenses d'ordre	865,65	8 178,05	021 Virement de la section d'exploitation		0,00
			Total des recettes d'ordre	31 151,30	90 952,99
			001 Solde d'exécution reporté	700 417,62	29 060,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	804 899,79	383 700,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	833 959,80	383 700,00
TOTAL DU BUDGET	2 848 501,09	2 637 300,00	TOTAL DU BUDGET	3 205 326,84	2 637 300,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses prévisionnelles de gestion courantes sont stables. Ainsi, l'augmentation prévisionnelle de 210 K€ entre 2024 et 2025 provient essentiellement de l'intégration des amortissements des bacs et bornes de collectes (+ 60 K€), de la cotisation au SM4 (+40K€), des charges exceptionnelles et d'une enveloppe de 143 K€ pour des dépenses imprévues.
- ✓ Les recettes prévisionnelles de gestion courantes sont en baisse car elles anticipent une baisse des subventions (volatilité des prix de reprise matière) ainsi que la volonté de stabilisation de la redevance dans le cadre de la nouvelle grille tarifaire.

INVESTISSEMENT

- ✓ Le budget 2025 intègre la finalisation des investissements liés au nouveau schéma de collecte ainsi que :
 - L'acquisition de nouvelles bornes pour les biodéchets pour renforcer le parc existant.
 - L'étude de faisabilité de la future déchèterie à Malmerspach ZI

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les instructions budgétaires M4 pour l'exercice 2025 ;
VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;
VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;
VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2025 du budget ORDURES MENAGERES ;

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT sans vote formel sur chacun des chapitres ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-043-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 27
Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLÉN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-043-2o BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ESPACE GROS ROMAN

Monsieur Cyrille AST, Président, présente l'examen et vote du budget annexe Espace Gros Roman 2025.

Il rappelle que l'instruction budgétaire et comptable précise que les terrains aménagés, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Ces opérations d'aménagement sont donc décrites dans une comptabilité de stocks spécifique tenue dans un Budget Annexe.

Depuis 2024, c'est la norme comptable M57 qui s'applique pour ce budget.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous. Il est soumis à votre approbation et est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 234 300 €
Recettes : 1 234 300 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 1 618 263,10 €
Recettes : 1 618 263,10 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapit Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	11 685,00	833 954,26	75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
66 Charges financières	178,28	0,00			
Total des dépenses réelles	11 863,28	833 954,26	Total des recettes réelles	0,00	0,00
042 Transfert entre sections (stock initial)	388 482,46	400 345,74	042 Transfert entre sections (stock final)	400 345,74	1 234 300,00
043 Transfert à l'intérieur de la section	178,28	0,00	043 Transfert à l'intérieur de la section	178,28	0,00
Total des dépenses d'ordre	388 660,74	400 345,74	Total des recettes d'ordre	400 524,02	1 234 300,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	400 524,02	1 234 300,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	400 524,02	1 234 300,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapit Libellé	CA 2024	BP 2025
16 Emprunt	7 600,00	0,00	10 Dotations, réserves	16 382,64	0,00
			13 Subventions d'investissement	0,00	744 330,00
Total des dépenses réelles d'investissement	7 600,00	0,00	024 Produits de cessions	0,00	473 587,36
040 Transfert entre sections (stock final)	400 345,74	1 234 300,00	040 Transfert entre sections (stock initial)	388 482,46	400 345,74
Total des dépenses d'ordre	400 345,74	1 234 300,00	Total des recettes d'ordre	388 482,46	400 345,74
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	380 882,46	383 963,10			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	788 828,20	1 618 263,10	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	404 865,10	1 618 263,10
TOTAL DU BUDGET	1 189 352,22	2 852 563,10	TOTAL DU BUDGET	805 389,12	2 852 563,10

INVESTISSEMENT

Les principaux investissements prévus pour 2025 sont les suivants :

- ✓ Travaux d'évacuation des terres polluées des anciens ateliers (ruines romantiques partie nord) + AMO
- ✓ Travaux de sécurisation du Grand tissage + MOe avant rénovation de la toiture en 2026.

Subventions – 2025 :

- **NOTIFIÉES** : ADEME, dépollution des anciens ateliers (95 000 €) + ACTEE+CHENE, MOe (115 000 € à répartir entre 2025 et 2026),
- **A NOTIFIER** : Région – Fond Vert – DRAC (80%) pour sécurisation grand tissage après chiffrage MOe.

→ **NB : les travaux de sécurisation ne démarreront qu'après validation du plan de financement en Conseil Communautaire.**

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2025 du budget ESPACE GROS ROMAN

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT ;

AUTORISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800205-20250415-DEL2025-044-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 27
Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLÉN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-044-2p BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ZAC KLEINAU

Monsieur Cyrille AST, Président, présente l'examen et vote du budget annexe ZAC KLEINAU 2025.

Il rappelle que l'instruction budgétaire et comptable précise que les terrains aménagés, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Ces opérations d'aménagement sont donc décrites dans une comptabilité de stocks spécifique tenue dans un Budget Annexe.

Depuis 2024, c'est la norme comptable M57 qui s'applique pour ce budget.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous. Il est soumis à votre approbation et est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 203 800 €
Recettes : 1 203 800 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 1 939 998,20 €
Recettes : 1 939 998,20 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	87 372,51	135 113,47	75 Autres produits de gestion courante	18 740,73	26 113,47
Total des dépenses réelles	87 372,51	135 113,47	Total des recettes réelles	18 740,73	26 113,47
042 Transfert entre sections (stock initial)	981 314,02	1 068 686,53	042 Transfert entre sections (stock final)	1 068 686,53	1 177 686,53
Total des dépenses d'ordre	981 314,02	1 068 686,53	Total des recettes d'ordre	1 068 686,53	1 177 686,53
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 068 686,53	1 203 800,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 087 427,26	1 203 800,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025
Total des dépenses réelles d'investissem	0,00	0,00	10 Dotations, réserves	0,00	18 740,73
040 Transfert entre sections (stock final)	1 068 686,53	1 177 686,53	024 Produits de cessions	0,00	852 570,94
Total des dépenses d'ordre	1 068 686,53	1 177 686,53	Total des recettes réelles	0,00	871 311,67
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	674 939,16	762 311,67	040 Transfert entre sections (stock initial)	981 314,02	1 068 686,53
			Total des recettes d'ordre	981 314,02	1 068 686,53
			001 Solde d'exécution reporté (excédent)		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 743 625,69	1 939 998,20	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	981 314,02	1 939 998,20
TOTAL DU BUDGET	2 812 312,22	3 143 798,20	TOTAL DU BUDGET	2 068 741,28	3 143 798,20

INVESTISSEMENT

Les principaux investissements prévus pour 2025 concernent le projet INTERGLAS et sont les suivants :

- ✓ Poursuite études pollutions et maîtrise d'œuvre,
- ✓ Sondage test géothermie.

Subventions – 2025 :

- PERCUES : FOND VERT (18 800 €), ADEME (24 400 €)
- NOTIFIÉES : ADEME – étude géothermie (1 800 €)
- A NOTIFIER : ADEME – sondage géothermie test (30 à 50%).

→ NB : en 2025, recherche de subventions et d'investisseurs avec le chiffrage définitif communiqué le 4/3/25. Une fois le bilan financier du projet réalisé, délibération en Conseil Communautaire.

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2025 du budget ZAC KLEINAU ;

PREcISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT ;

AUTORISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-045-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
 Conseillers présents : 27
 Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
 Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-045-2q BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET WILDENSTEIN

Monsieur Ludovic MARINONI, en charge de l'aménagement de la friche de Wildenstein, présente l'examen et vote du budget annexe WILDENSTEIN 2025.

Il rappelle que c'est l'instruction budgétaire et comptable M4 qui régit ce budget.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous. Il est soumis à votre approbation et est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 16 000 €
 Recettes : 16 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 1 366 000,00 €
 Recettes : 1 366 000,00 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	5 298,71	6 576,78	70 Produits des services		
012 Charges de personnel			75 Produits de gestion courante	0,00	16 000,00
Total dépenses de gestion courante	5 298,71	6 576,78	Total des recettes de gestion courante	0,00	16 000,00
66 Charges financières			76 Produits financiers		
Total des dépenses réelles	5 298,71	6 576,78	Total des recettes réelles	0,00	16 000,00
042 Transfert entre sections (amort des immo)		0,00	042 Transfert entre sections (amort des subv)		
Total des dépenses d'ordre		0,00	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	9 423,22			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 298,71	16 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00	16 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
23 Immobilisations en cours	0,00	1 352 783,93	10 Dotations	0,00	221 965,00
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	1 352 783,93	13 Subventions d'investissement	3 745,00	900 480,00
040 Transfert entre sections	0,00	0,00	16 Emprunts	0,00	243 555,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	Total des recettes réelles	3 745,00	1 366 000,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	0,00	13 216,07	040 Transfert entre sections	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement	0,00	1 366 000,00	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	1 366 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 745,00	1 366 000,00
TOTAL DU BUDGET	5 298,71	1 382 000,00	TOTAL DU BUDGET	3 745,00	1 382 000,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses de fonctionnement se composent des assurances, taxe foncière et taxe sur le logement vacant.

INVESTISSEMENT

Les principaux investissements prévus pour 2025 sont les suivants :

- ✓ Inscription du plan de financement de la phase de sécurisation (démolition/renforcement) + clos couvert du site.
- ✓ Les recettes se composent des subventions, du FCTVA et d'un emprunt.

Conformément à la délibération, les travaux ne démarreront que lorsque l'ensemble des subventions (80%) auront été obtenues et notifiées.

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M4 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

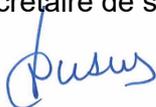
ADOpte tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2025 du budget WILDENSTEIN ;

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT sans vote formel sur chacun des chapitres ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 27
Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

**DEL2025-046-3.a SIGNATURE D'UN CONTRAT TYPE DE COLLECTE SELECTIVE
2025-2029 AVEC CITEO**

Monsieur, Cyrille AST, Président, rappelle qu'en application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages, doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour l'année 2024 (filiale des emballages ménagers, ci-après la « Filière »), les Parties ont conclu, conformément au cahier des charges de la filiale des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique, applicable à cette date et au contrat-type proposé par Citeo, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Le terme actuel du CAP a été fixé au 31 décembre 2024, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour l'année 2024. Par un arrêté du 27 décembre 2024 l'agrément de Citeo a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029.

Par ailleurs, le Cahier des charges issu de l'arrêté modificatif du 7 décembre 2023 prévoit l'obligation pour les éco-organismes de la Filière de proposer, sous l'égide d'un organisme coordonnateur, un projet de contrat-type unique (ci-après dénommé « Contrat-type unique Collecte sélective ») au titre de la coordination de la Filière. Ce nouveau contrat porte barème de soutien à la suite du contrat CAP proposé précédemment.

Ce Contrat-type unique Collecte sélective, couvrant la période 2025-2029, est désormais mis à la disposition des collectivités pour signature.

Considérant que la collectivité avait conclu un CAP avec Citeo, il est proposé d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat proposé par Citeo, le Contrat-type unique Collecte sélective, pour continuer de bénéficier du barème de soutien aux collectivités.

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543-53 à R.543-65),

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement.

VU la décision DEC2025-018 du Bureau Communautaire du 20 mars 2025, approuvant le « Contrat-type Unique Collecte sélective » portant accompagnement par l'éco-organisme Citeo;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le « Contrat-type Unique Collecte sélective » portant accompagnement par l'éco-organisme Citeo.

AUTORISE le Président à signer, par voie dématérialisée, le « Contrat-type unique Collecte sélective » proposé par Citeo et couvrant la période 2025-2029 et tous les documents s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 27
Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

**DEL2025-047-4.a PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – APPROBATION DE
L'ACCORD COLLECTIF LOCAL PREVOYANCE ET PARTICIPATION
A LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LA PASSATION
D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE**

Lors de la séance du Conseil communautaire en date du 27 février 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre règlementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68.

L'application de cet accord à notre collectivité est subordonnée à son approbation par le Conseil Communautaire.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le Code des assurances ;

VU le Code de la mutualité ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

VU l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

VU les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

VU la délibération DEL2025-018 du Conseil Communautaire en date du 27 février 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

VU l'avis favorable du Comité social territorial en date du 03 avril 2025.

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

DÉCIDE de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

**SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 15 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 29

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER, Gérard FOURNIER, Didier LOUVET, Claude KIRCHHOFER, José SCHRUOFFENEGER, Ludovic MARINONI

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-026-1a NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président rappelle que l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Conseil Communautaire est invité à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Jean-Marie GRUNENWALD pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie GRUNENWALD

Pour extrait conforme :

Le Président

Cyrille AST



Voix POUR : 29
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE
DE SAINT-AMARIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

168-0450020420250415-DEL2025-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DE LA SEANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil Communautaire, était réuni à 18h30 à la Communauté des Communes, salle du Conseil, après convocations légales en date du 20 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Cyrille AST, Président.



FELLERING

Nadine SPETZ

Doris JAEGGY

Erick FISCHER

Jean-Jacques SITTER



GEISHOUSE

Claude KIRCHHOFFER

Gérard FOURNIER



GOLDBACH - ALTENBACH

Joanie LUTZ



HUSSEREN-WESSERLING

Romain NUCCELLI

Nadine ALBRECHT

Jeanne STOLTZ-NAWROT



KRUTH

Florent ARNOLD

Rodolphe TROMBINI

Serge SIFFERLEN



MALMERSPACH

Eddie STUTZ

Caroline
ECKERLIN DOPPLER



MITZACH

Roger BRINGARD



MOLLAU

Frédéric CAQUEL



MOOSCH

José SCHRUFFENEGER

Marthe BERNA

Didier LOUVET

Sylviane RIETHMULLER



ODEREN

Jean-Marie
GRUNENWALD

Caroline ZAGALA

Jean-Luc SCHERLEN

Christiane WEISS



RANSPACH

Jean-Léon TACQUARD

Eric ARNOULD



SAINT-AMARIN

Charles WEHRLEN

Cyrille AST

Nathalie BELTZUNG

Marie-Christine LOCATELLI

Véronique PETER

Jean SAUZE



STORCKENSOHN

Jacques KARCHER



URBES

Stéphane KUNTZ

Eric FUCHS



Etaient présents tous sauf :

ABSENTS EXCUSES

Joanie LUTZ
Nadine ALBRECHT
Jeanne STOLTZ-NAWROT
Frédéric CAQUEL
José SCHRUFFENEGGER
Didier LOUVET
Jean-Marie GRUNENWALD
Nathalie BELTZUNG
Eric FUCHS
Ludovic MARINONI

ABSENTS NON EXCUSES :

Roger BRINGARD
Rodolphe TROMBINI

ONT DONNE PROCURATION

Joanie LUTZ	à	Nadine SPETZ
Nadine ALBRECHT	à	Romain NUCCELI
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
José SCHRUFFENEGGER	à	Jacques KARCHER
Didier LOUVET	à	Marthe BERNA
Jean-Marie GRUNENWALD	à	Caroline ZAGALA
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Eric FUCHS	à	Serge SIFFERLEN
Ludovic MARINONI	à	Eric FISCHER

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

18H30 – Conseil Communautaire dont l'ordre du jour comprendra les points suivants :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil du 27 février 2025.
3. Attribution du marché public de réhabilitation du centre aquatique de Wesserling phase 2
4. Approbation du plan de financement modifié – Maison de santé pluridisciplinaire – site de Saint-Amarin
5. Débat d'orientations budgétaires 2025

Questions diverses :

- Conseil Communautaire le 15 avril 2025 à 18h30 : Vote des budgets 2025

1. (DEL2025-020) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président rappelle que l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Conseil Communautaire est invité à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Serge SIFFERLEN pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

2. (DEL2025-021) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 FEVRIER 2025

Vu le projet de procès-verbal du Conseil du 27 février 2025, présenté par M. Cyrille AST, Président et non le procès-verbal du 8 Janvier 2025 comme indiqué dans la convocation adressée aux conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention Eric ARNOULD) le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 27/02/2025.

M. Jean-Léon TACQUARD, demande à ce que le plan de financement définitif pour la MSP lui soit transmis. Le Président l'informe que ledit plan de financement final ne pourra être transmis que lorsque tous les financeurs auront notifié leurs subventions et que le marché qui comporte plusieurs lots aura été attribué.

3. (DEL2025-022) ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE DE WESSERLING PHASE 2

Au vu de la nécessité de réhabiliter le Centre Aquatique de Wesserling pour d'une part permettre de pérenniser l'offre de service auprès de la population et d'autre part pour répondre à l'interdiction administrative de cet ERP et par la même occasion d'apporter un confort technique et thermique pour les installations vieillissantes et consommatrices d'énergie, il a été décidé de lancer l'opération visant à réaliser des travaux.

Ce marché public est une procédure d'appel d'offres. Il s'agit de la 3^{ème} publication. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié 04/02/2025 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes (<http://stamarin.e-marchespublics.com>), le 02/02/2025 au BOAMP > à 90 000 € ainsi qu'au JOUE le 03/10/2024.

Les entreprises étaient invitées à remettre leurs offres pour le jeudi 06 mars 2025 à 10h00.

Ce marché public est alloué comme suit :

Lot n°	Intitulé	Réf. CCVSA
07	I.T.E. Peinture Extérieure	2024/023/PISC05
16	Traitement d'eau	2024/032/PISC05
21	Voirie et réseau divers	2024/037/PISC05

Les critères d'attribution prévus au marché étaient les suivants :

Critère Prix	40%
Critère Matériaux, méthodologie et valeur environnementale	35%
Critère Moyens et compréhension du planning	20%
Connaissance du site et prise en compte des particularités techniques dans le rendu du mémoire	5%

13 offres sont parvenues à la Communauté de Communes : 6 pour le lot 07, 1 pour le lot 16 et 4 pour le lot 21. Celles-ci ont été transmises au cabinet LAMA ARCHITECTES, notre maître d'œuvre pour cette opération ainsi qu'à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour analyse.

La CAO concernant cette publication, s'est tenue le 18 mars 2025. A été rendu compte de l'analyse des offres. Celle-ci a attribué tous les lots soit les 07, 16 et 21.

Il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

Lot 07 ITE	AVELINE 68620 BITSCHWILLER-LES- THANN	93 632,00 €HT	112 358,40 €TTC
Lot 16 Traitement d'eau	SAS EAU AIR SYSTEME 59650 VILLENEUVE D'ASQ	783 746,89 €HT	940 496,27 € TTC
Lot 21 Voirie et réseaux divers	ROYER FRERES 68690 MOOSCH	399 352,10 €HT	479 222,52 € TTC

VU la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau et au Président ;

VU le code de la commande publique article L2123-1 ;

VU La décision DEL 2023-033 du 29 juin 2023 relative à l'avis du choix du scénario visant à la réhabilitation du Centre Aquatique de Wesserling ;

VU l'avis sollicité du Bureau en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ATTRIBUER le marché public selon le tableau proposé :

Lot 07 ITE	AVELINE 68620 BITSCHWILLER-LES- THANN	93 632,00 €HT	112 358,40 €TTC
Lot 16 Traitement d'eau	SAS EAU AIR SYSTEME 59650 VILLENEUVE D'ASQ	783 746,89 €HT	940 496,27 € TTC
Lot 21 Voirie et réseaux divers	ROYER FRERES 68690 MOOSCH	399 352,10 €HT	479 222,52 € TTC

D'AUTORISER le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à celui-ci.

DIT que les dépenses seront imputées sur le chapitre 23 du budget principal où les crédits nécessaires sont inscrits.

4. (DEL2025-023) APPROBATION DU NOUVEAU DU PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE-MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-SITE DE SAINT-AMARIN

Monsieur la Président rappelle que par délibération en date du 10 septembre 2024, le conseil communautaire validait l'approbation du nouveau plan de financement.

Après plusieurs réunions avec les différents financeurs, il convient de modifier et valider le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit et qui s'appuie sur les éléments chiffrés du marché passé pour la réalisation de ces travaux de réhabilitation de la MSP Saint-Amarin :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET				
Création d'une maison de santé pluridisciplinaire multi site - site de Saint Amarin				
Précision : montants H.T.				
DÉPENSES (1)	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux	533 535,00 €	Aides publiques :		
y compris provisions pour aléas		Union européenne (2)	58 200,00 €	10,00 %
et logements pour medecins		État - Dotation de soutien à l'investissement public 2024		
options pour travaux liés		État - DETR		
aux logements		État - FNADT (2)		
Maîtrise d'œuvre	39 000,00 €	État – autre (2)		
Frais annexes (diagnostics...)	9 465,00 €	Collectivités territoriales :		
		- Région	243 628,40 €	41,86 %
acutalisation coût des travaux		- Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)	116 400,00 €	20,00 %
indice coût construction +3,5%		- Groupement de communes (PETR)	5 049,72 €	0,87 %
		- Autres : établissement public, aides publiques indirectes (2)		
		Sous-total Aides publiques	423 278,12 €	72,73 %
		Auto-financement :		
		- Fonds propres		
		- Emprunts (2)	158 721,88 €	27,27 %
		Autres (2)		
		sous-total	158 721,88 €	27,27 %
TOTAL	582 000,00 €	TOTAL :	582 000,00 €	100,00 %

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 582 000 € HT soit 698 400 € TTC.

- VU** La délibération du Conseil du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au bureau
- VU** La décision n°2024-006 du 13 février 2024 portant sur l'approbation du projet et validation du plan de financement prévisionnel de la MSP Saint-Amarin ;
- VU** La délibération n°2024-106 du 10 Septembre 2024 portant sur l'approbation d'un nouveau plan de financement prévisionnel de la MSP Saint-Amarin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le nouveau plan de financement prévisionnel ;

D'AUTORISER le Président à solliciter les demandes de subventions auprès de tous les financeurs (Etat, Fonds Européens, Région, CeA...) et à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de financement ;

DIT que les crédits correspondants à ce projet sont inscrits au budget général 2025.

Monsieur Le Président demande aux Conseillers Communautaires d'accepter l'ajout du point 5 suivant : État des indemnités de toutes natures perçues par les Conseillers Communautaires.

5. (DEL2025-012) ETAT DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES PERCUES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 2025

Ce point est présenté par Monsieur Cyrille AST, Président.

Il rappelle que l'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, chaque année, les EPCI à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur Conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout Syndicat Mixte, PETR, Société d'Economie Mixte et Société Publique Locale.

Cet état est communiqué chaque année aux Conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI à fiscalité propre.

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus - année 2024

articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité

ELUS COMMUNAUTAIRES			TOTAL 2024			
NOM	Prénom	COMMUNE	Indemnité perçues au titre du mandat de conseiller communautaire	Frais de déplacement	Autres mandats	TOTAL
SPETZ	Nadine	Felling	8 720,88 €	- €	- €	8 720,88 €
JAEGGY	Doris	Felling	- €	- €	- €	- €
FISCHER	Eric	Felling	- €	- €	1 667,16 €	1 667,16 €
SITTER	Jean-Jacques	Felling	- €	- €	- €	- €
KIRCHHOFFER	Charles	Geishouse	- €	- €	- €	- €
FOURNIER	Gérard	Geishouse	- €	- €	- €	- €
LUDWIG	Benjamin	Goldbach-Altenbach	- €	- €	- €	- €
NUCCELLI	Romain	Husseren-Wesserling	- €	- €	- €	- €
ALBRECHT	Nadine	Husseren-Wesserling	- €	- €	- €	- €
STOLTZ-NAWROT	Jeanne	Husseren-Wesserling	- €	- €	- €	- €
ARNOLD	Florent	Kruth	- €	- €	1 667,16 €	1 667,16 €
TROMBINI	Rodolphe	Kruth	- €	- €	- €	- €
SIFFERLEN	Serge	Kruth	- €	- €	- €	- €
STUTZ	Eddie	Malmerspach	8 720,88 €	- €	5 075,64 €	13 796,52 €
ECKERLIN-DOPPLER	Caroline	Malmerspach	- €	- €	- €	- €
BRINGARD	Roger	Mitzach	- €	- €	- €	- €
CAQUEL	Frédéric	Mollau	- €	- €	- €	- €
SCHRUOFFENEGER	José	Moosch	8 720,88 €	- €	- €	8 720,88 €
BERNA	Marthe	Moosch	- €	- €	- €	- €
LOUVET	Didier	Moosch	- €	- €	- €	- €
RIETHMULLER	Sylviane	Moosch	- €	- €	- €	- €
GRUNENWALD	Jean-Marie	Oderen	- €	- €	3 237,84 €	3 237,84 €
ZAGALA	Caroline	Oderen	- €	- €	- €	- €
SCHERLEN	Jean-Luc	Oderen	- €	- €	- €	- €
GROB	Sarah	Oderen	- €	- €	- €	- €
TACQUARD	Jean-Léon	Ranspach	- €	- €	- €	- €
ARNOULD	Eric	Ranspach	- €	- €	3 237,84 €	3 237,84 €
WEHRELEN	Charles	Saint-Amarin	8 720,88 €	- €	- €	8 720,88 €
AST	Cyrille	Saint-Amarin	24 046,44 €	- €	5 075,76 €	29 122,20 €
BARRAUD	Nathalie	Saint-Amarin	- €	- €	- €	- €
LOCATELLI	Marie-Christine	Saint-Amarin	- €	- €	- €	- €
PETER	Véronique	Saint-Amarin	8 720,88 €	- €	8 740,56 €	17 461,44 €
SAUZE	Jean	Saint-Amarin	- €	- €	- €	- €
KARCHER	Jacques	Storckensohn	8 720,88 €	- €	- €	8 720,88 €
KUNTZ	Stéphane	Urbès	8 720,88 €	- €	- €	8 720,88 €
FUCHS	Eric	Urbès	- €	- €	- €	- €
MARINONI	Ludovic	Wildenstein	- €	- €	3 719,16 €	3 719,16 €

VU l'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Le Conseil Communautaire, PREND ACTE de la présentation de l'état annuel des indemnités des élus communautaires pour l'année 2024.

Départ de M. Charles WEHRLÉN.

6. (DEL2025-025) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Monsieur Cyrille AST, Président, présente aux membres du Conseil Communautaire le rapport sur les orientations budgétaires 2025. Il rappelle au préalable que :

- ✓ La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB).
- ✓ Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la collectivité et leurs permettre de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il devra répondre au mieux aux préoccupations des habitants, tout en intégrant le contexte national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.
- ✓ Le débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget, et doit se faire à l'appui d'un Rapport d'Orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.
- ✓ **Il comporte :**
 - Une analyse des grands équilibres financiers (recettes, dépenses, épargne brute, capacité de désendettement).
 - Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.
 - Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette.
 - Les orientations fiscales, incluant une réflexion sur les taux d'imposition ou la fiscalité locale. L'évolution des niveaux de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement.

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2013 à 2027,

VU la loi n°2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

VU l'article D. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contenu du rapport,

VU le rapport d'orientations budgétaire pour l'exercice 2025 ci-annexé et présenté,

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la communication qui lui est faite du Rapport d'Orientations budgétaires pour 2025.

PREND ACTE de la tenue du débat sur la base du rapport joint à la délibération.

NOTE que les conclusions de ce débat serviront à l'élaboration des projets de Budgets Primitifs pour 2025.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour contrôle de légalité.

DIT que les crédits correspondants à ce projet sont inscrits au budget général 2025.

Question diverses :

- Conseil Communautaire (Vote des budgets) le 15 avril 2025 à 18H30.

Aucun autre point n'étant soulevé, Monsieur le Président clôt la séance à 21H20.

Le Secrétaire de séance



Serge SIFFERLEN

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 23
Conseillers absents : 14 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 30

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLÉN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER, Gérard FOURNIER, Didier LOUVET, Claude KIRCHHOFER, José SCHRUOFFENEGER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-027-1b APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2025

Vu le projet de procès-verbal du Conseil du 27 mars 2025, présenté par M. Cyrille AST, Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 27/03/25.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 30
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-028-DE

Accusé par voie exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l'organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

1. Décisions prises par le Président

Par arrêté du 29/01/2025 le Président décide de nommer Madame Estelle INHOFER madataire de la régie de recette – Produits touristiques et compte de tiers.

Par arrêté du 30/01/2023 le Président décide de nommer Monsieur Jean GERVAIS, régisseur titulaire jusqu'au 09 janvier 2026 de la régie d'avance et de recettes « location des équipements communautaires ».

Par arrêté du 11/02/2025 le Président autorise le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement GPV France.

Par arrêté du 05/03/2025 le président décide de cloturer la régie pour l'encaissement du produit de la vente de chèque déjeuner à compter du 1^{er} janvier 2025 et de mettre fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

Par décision du 17 février 2025 le Président décide de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération « Travaux d'extension de réseau eau potable Hameau du Moulin à Goldbach-Altenbach ».

Par décision du 17 février 2025 le Président décide de signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur un terrain privé parcelle 0098/0023 section 5.

Par décision du 24 février 2025 le Président décide de signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur terrain privé de M. SPETZ Alexandre et Mme BELTZUNG Nathalie propriétaires de la parcelle 0102/0011 section 5.

Par décision du 25 février 2025 le Président décide de signer l'avenant n°1 au lot 3 du marché public de rehabilitation d'un bâtiment en pole de sante à SAINT-AMARIN.

Par décisions du 25 février 2025 le Président décide de signer l'avenant n°1 au lot 2 du marché public de rehabilitation d'un bâtiment en pole de sante à SAINT-AMARIN.

Par décision du 25 février 2025 le Président décide de signer un avenant négatif n°1 au lot 6 du marché public de réhabilitation d'un bâtiment en pôle de santé à SAINT-AMARIN.

Par décision du 25 février 2025 le Président décide de signer un avenant n°1 au lot 9 du marché public de réhabilitation d'un bâtiment en pôle de santé à SAINT-AMARIN.

Par décision du 25 février 2025 le Président décide de signer un avenant n°1 au lot 8 du marché public de réhabilitation d'un bâtiment en pôle de santé à SAINT-AMARIN.

Par décision du 25 février 2025 le Président décide de signer un avenant n°1 au lot 7 du marché public de réhabilitation d'un bâtiment en pôle de santé à SAINT-AMARIN.

Par décision du 25 février 2025 le Président décide de signer un avenant n°1 au lot 11 du marché public de réhabilitation d'un bâtiment en pôle de santé à SAINT-AMARIN.

Par décision du 25 février 2025 le Président décide de signer un avenant n°1 au lot 13 du marché public de réhabilitation d'un bâtiment en pôle de santé à SAINT-AMARIN.

2. Décisions prises par le Bureau

Lors de sa séance du 20 mars 2025, le Bureau a décidé :

DE DESIGNER Monsieur Claude KIRCHHOFER pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

D'ADOPTER le procès-verbal du Bureau du 13 février 2025.

DE METTRE en place une journée pédagogique destinée aux agents du multi accueil pour l'année 2025.

D'APPROUVER l'organisation d'une vente de livres de la médiathèque au sein du Pavillon des Créateurs le samedi 14 juin 2025.

D'APPROUVER le « Contrat-type Unique Collecte sélective » portant accompagnement par l'éco-organisme Citeo.

D'ATTRIBUER à la commune de Mollau un fond de concours pour la réalisation des aménagements nécessaires à la pose des bornes de dépôt des déchets ménagers et des biodéchets d'un montant de 250 € correspondant à 50% du montant HT des travaux plafonnés à 500 €.

D'APPROUVER la convention d'occupation du domaine public à titre gracieux entre, d'une part M. SPETZ Alexandre et Mme BELTZUNG Nathalie et d'autre part, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

D'AUTORISER l'occupation de la Maison Alfier à titre gratuit, à l'association de gestion et d'animation du parc textile de Wesserling (AGPTW) en prenant à sa charge les contrats et taxes liés à l'occupation des lieux.

D'ATTRIBUER le marché public travaux d'eco-renovation du presbytere de geishouse comme suit :

- LOT 1 – TECHNIBAT pour un montant de 123 387.55 € HT et 135 726.31 € TTC
- LOT 2 – ARNOLD FILS SARL pour un montant de 56 410.00 € HT et 62 051.00 € TTC
- LOT 3 – ARKEDIA pour un montant de 65 307.39 € HT et 72 124.92 € TTC
- LOT 4 – SARL TECHNIC ECHAF pour un montant de 4 428.00 € HT et 4870.80 € TTC
- LOT 5 – GUGLIUCCIELLO P. et Fils pour un montant de 69 367.00 € HT et 76 753.70 € TTC
- LOT 6 – MURA ET FILS SAS pour un montant de 97 437.00 € HT et 106 601.39 € TTC
- LOT 7 – STEPEC PLATRERIE SAS pour un montant de 85 921.93 € HT et 94 756.12 € TTC
- LOT 8 – ECO SPHERE HABITAT pour un montant de 58 015.70 € HT et 61 206.56 € TTC
- LOT 9 – GIAMBERINI & GUY pour un montant de 56 047.20 € HT et 62 045.12 € TTC
- LOT 10 – SINGER PARQUETS pour un montant de 27 326.75 € HT et 30 059.43 € TTC
- LOT 11 – MULTISOLS pour un montant de 10 581.60 € HT et 11 647.92 € TTC
- LOT 12 – LAMMER SAS pour un montant de 15 833.10 € HT et 17 733.21 € TTC
- LOT 13 – ROYER FRERES pour un montant de 49 951.50 € HT et 55 537.15 € TTC

Lots attribués en gré à gré faute de candidats

- LOT 14 – BAUMANN pour un montant de 129 678.11 € HT et 141 995.97€ TTC
- LOT 15 – C.E.T. ELECTRICITE pour un montant de 83 582.37 € HT et 100 298.34 € TTC

D'ATTRIBUER la prestation d'assistant à maître d'ouvrage à l'entreprise Collectivité Conseil pour 38 700,00€ HT soit 46 440€ TTC afin d'établir un diagnostic périodique comprenant un schéma directeur d'assainissement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
 Conseillers présents : 23
 Conseillers absents : 14 dont 7 avec procuration
 Nombre de votants : 30

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER, Gérard FOURNIER, Didier LOUVET, Claude KIRCHHOFER, José SCHRUOFFENEGER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-028-1.c COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT

Le Président, Cyrille AST, rappelle que selon les dispositions de l'Article L. 2122-22 du CGCT, il convient de rendre compte des décisions prises par le Président et par le Bureau par délégation du Conseil communautaire.

VU l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises par le Président et le Bureau par délégation du Conseil Communautaire.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD

Pour extrait conforme :

Le Président




Cyrille AST

Voix POUR : 30
 Voix CONTRE : /
 ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-029-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 23
Conseillers absents : 14 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 30

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER, Gérard FOURNIER, Didier LOUVET, Claude KIRCHHOFER, José SCHRUOFFENEGER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-029-2a COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier de Guebwiller ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, il appartient à la CCVSA d'approuver les quatorze comptes de gestion,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 alinéa 2 ;

Le Conseil de Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion au titre du budget principal et des treize budgets annexes dressés pour l'exercice 2024 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et correspond au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur ;

APPROUVE les comptes de gestion tels que présentés.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble desdits comptes de gestion.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 30
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-030-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 23
Conseillers absents : 14 dont 7 avec procuration
Nombre de votants : 30

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER, Gérard FOURNIER, Didier LOUVET, Claude KIRCHHOFER, Cyrille AST.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUOFFENEGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-030-2b COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Considérant que lors des séances où le compte administratif est débattu, M. le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un Président temporaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14 ;
M. le Président propose d'élire Monsieur Stéphane KUNTZ, 1er vice-président, à ces fonctions.

Il rappelle que les comptes administratifs présentent les résultats de l'exécution des quatorze budgets. Ils retracent en prévision et en réalisation, l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice et présente les résultats de fin de gestion ainsi que les restes à réaliser reportés sur l'exercice suivant.

Il a été constaté une parfaite conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion 2024 présentés par le Trésorier.

Les comptes administratifs proposés à l'approbation du Conseil de Communauté sont les suivants :

- | | |
|---|-------------------------------|
| 1. Budget Général | 8. Budget Parc de Malmerspach |
| 2. Budget Assainissement | 9. Budget Hydra |
| 3. Budget Eau | 10. Budget Ordures ménagères |
| 4. Budget Espaces d'Entreprises de Wesserling | 11. Budget SAIC |
| 5. Budget Espaces Gros Roman | 12. Budget SPANC |
| 6. Budget Enfance jeunesse | 13. Budget ZAC Kleinau |
| 7. Budget Main d'œuvre forestière | 14. Budget Wildenstein |

Ils peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-2 503 313,77	197 314,43	-2 305 999,34
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	2 600 638,32	5 656 704,82	8 257 343,14
	Recettes	1 981 328,52	6 292 071,80	8 273 400,32
B	Résultat 2024	-619 309,80	635 366,98	16 057,18
C = A + B	Résultat brut	-3 122 623,57	832 681,41	-2 289 942,16
	Restes à réaliser Dépenses	824 664,78		
	Restes à réaliser Recettes	2 554 478,16		
D	Solde Restes à réaliser	1 729 813,38		
E = C + D	Résultat net	-1 392 810,19	832 681,41	-560 128,78

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	2 285 351,82	286 017,31	2 571 369,13
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	1 258 907,81	865 332,00	2 124 239,81
	Recettes	771 317,45	803 762,64	1 575 080,09
B	Résultat 2024	-487 590,36	-61 569,36	-549 159,72
C = A + B	Résultat brut	1 797 761,46	224 447,95	2 022 209,41
	Restes à réaliser Dépenses	162 664,76		
	Restes à réaliser Recettes	119 432,40		
D	Solde Restes à réaliser	-43 232,36		
E = C + D	Résultat net	1 754 529,10	224 447,95	1 978 977,05

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET EAU

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	3 225 247,56	198 957,41	3 424 204,97
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	1 048 851,25	488 903,46	1 537 754,71
	Recettes	1 434 586,41	499 439,64	1 934 026,05
B	Résultat 2024	385 735,16	10 536,18	396 271,34
C = A + B	Résultat brut	3 610 982,72	209 493,59	3 820 476,31
	Restes à réaliser Dépenses	2 626 807,68		
	Restes à réaliser Recettes	812 478,77		
D	Solde Restes à réaliser	-1 814 328,91		
E = C + D	Résultat net	1 796 653,81	209 493,59	2 006 147,40

BUDGET ESPACE D'ENTREPRISES DE WESSERLING

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-47 325,69	-5 287,00	-52 612,69
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	738 262,85	1 005 793,41	1 744 056,26
	Recettes	741 683,43	1 062 541,53	1 804 224,96
B	Résultat 2024	3 420,58	56 748,12	60 168,70
C = A + B	Résultat brut	-43 905,11	51 461,12	7 556,01
	Restes à réaliser Dépenses	1 600,00		
	Restes à réaliser Recettes	139 585,92		
D	Solde Restes à réaliser	137 985,92		
E = C + D	Résultat net	94 080,81	51 461,12	145 541,93

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ESPACE GROS ROMAN

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-380 882,46	0,00	-380 882,46
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	407 945,74	400 524,02	808 469,76
	Recettes	404 865,10	400 524,02	805 389,12
B	Résultat 2024	-3 080,64	0,00	-3 080,64
C = A + B	Résultat brut	-383 963,10	0,00	-383 963,10
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-383 963,10	0,00	-383 963,10

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ENFANCE JEUNESSE

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-8 741,30	-228 836,43	-237 577,73
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	43 186,46	1 435 020,61	1 478 207,07
	Recettes	168 826,91	1 507 781,95	1 676 608,86
B	Résultat 2024	125 640,45	72 761,34	198 401,79
C = A + B	Résultat brut	116 899,15	-156 075,09	-39 175,94
	Restes à réaliser Dépenses			
	Restes à réaliser Recettes	2 391,45		
D	Solde Restes à réaliser	2 391,45		
E = C + D	Résultat net	119 290,60	-156 075,09	-36 784,49

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET FORET (clôturé)

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	0,00	9 367,64	9 367,64
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	0,00	9 367,64	9 367,64
	Recettes	0,00	0,00	0,00
B	Résultat 2024	0,00	-9 367,64	-9 367,64
C = A + B	Résultat brut	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	0,00	0,00	0,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PARC DE MALMERSPACH

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-97 539,67	-46 035,56	-143 575,23
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	428 518,20	563 528,14	992 046,34
	Recettes	427 917,65	471 803,97	899 721,62
B	Résultat 2024	-600,55	-91 724,17	-92 324,72
C = A + B	Résultat brut	-98 140,22	-137 759,73	-235 899,95
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	6 850,66		
D	Solde Restes à réaliser	6 850,66		
E = C + D	Résultat net	-91 289,56	-137 759,73	-229 049,29

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET HYDRA

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	15 816,38	-45 208,93	-29 392,55
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	83 709,01	106 994,15	190 703,16
	Recettes	55 195,20	92 646,00	147 841,20
B	Résultat 2024	-28 513,81	-14 348,15	-42 861,96
C = A + B	Résultat brut	-12 697,43	-59 557,08	-72 254,51
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-12 697,43	-59 557,08	-72 254,51

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET ORDURES MENAGERES

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	700 417,62	323 657,03	1 024 074,65
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	804 899,79	2 043 601,30	2 848 501,09
	Recettes	133 542,18	2 047 710,01	2 181 252,19
B	Résultat 2024	-671 357,61	4 108,71	-667 248,90
C = A + B	Résultat brut	29 060,01	327 765,74	356 825,75
	Restes à réaliser Dépenses	145 722,00		
	Restes à réaliser Recettes	21 700,21		
D	Solde Restes à réaliser	-124 021,79		
E = C + D	Résultat net	-94 961,78	327 765,74	232 803,96

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET SAIC

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	122 553,24	250 085,79	372 639,03
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	152 524,85	461 159,29	613 684,14
	Recettes	50 958,00	596 664,33	647 622,33
B	Résultat 2024	-101 566,85	135 505,04	33 938,19
C = A + B	Résultat brut	20 986,39	385 590,83	406 577,22
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	20 986,39	385 590,83	406 577,22

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET SPANC

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	0,00	42 928,73	42 928,73
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	0,00	216,59	216,59
	Recettes	0,00	0,00	0,00
B	Résultat 2024	0,00	-216,59	-216,59
C = A + B	Résultat brut	0,00	42 712,14	42 712,14
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	0,00	42 712,14	42 712,14

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET WILDENSTEIN

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-16 961,07	-4 124,51	-21 085,58
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	0,00	5 298,71	5 298,71
	Recettes	3 745,00	0,00	3 745,00
B	Résultat 2024	3 745,00	-5 298,71	-1 553,71
C = A + B	Résultat brut	-13 216,07	-9 423,22	-22 639,29
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-13 216,07	-9 423,22	-22 639,29

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - ZAC KLEINAU

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-674 939,16	0,00	-674 939,16
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	1 068 686,53	1 068 686,53	2 137 373,06
	Recettes	981 314,02	1 087 427,26	2 068 741,28
B	Résultat 2024	-87 372,51	18 740,73	-68 631,78
C = A + B	Résultat brut	-762 311,67	18 740,73	-743 570,94
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-762 311,67	18 740,73	-743 570,94

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les comptes de gestion de l'exercice 2024 dressés par le Comptable ;

CONSIDERANT que Monsieur Cyrille AST, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à Monsieur STUTZ.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation, en application de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, des comptes administratifs de l'exercice 2024.

APPROUVE les comptes administratifs de l'exercice 2024 du budget général et de ses treize budgets annexes.

RECONNAIT la sincérité des réalisations ainsi que des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CONSTATE pour la comptabilité unique, les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion du trésorier.

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2024.

CONFORMEMENT à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- prend connaissance des annexes aux documents budgétaires prévues par l'instruction budgétaire du 9 novembre 1998, en son volume I, tome II, chapitre III, troisième partie,
- prend connaissance des états prévus par l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités.

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président temporaire

Eddie STUTZ

Voix POUR : 30
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-031-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 12 dont 8 avec procuration
Nombre de votants : 33

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLÉN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER, Gérard FOURNIER, Didier LOUVET.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUEFFENEGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-031-2c AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur Cyrille AST, Président de la Communauté de communes de la Vallée de St Amarin, rappelle les dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49 :

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif. Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser. Après l'approbation du compte administratif, trois situations peuvent se présenter au moment de l'affectation du résultat :

1. Le résultat cumulé est déficitaire :

Dans ce cas, par définition, il n'y a pas d'affectation. Le résultat est alors reporté au budget sur la ligne codifié D 002 "résultat de fonctionnement reporté".

2. Le résultat cumulé est excédentaire, et il y a un besoin de financement :

Selon l'article R 2311-12 du CGCT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ; le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068). Pour le surplus, elle décide de son affectation entre :

- le maintien en section de fonctionnement,
- une dotation complémentaire en réserve, en section d'investissement (compte 1068).

L'exécution de l'autofinancement s'effectue par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 après le vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation du résultat en réserves.

3. Le résultat cumulé est excédentaire, et il n'y a pas de besoin de financement :
L'excédent est alors automatiquement reporté en section de fonctionnement, sauf volonté contraire de l'assemblée délibérante.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats 2024 du budget principal et des treize budgets annexes suivant les tableaux ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	-2 503 313,77	197 314,43	-2 305 999,34
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	2 600 638,32	5 656 704,82	8 257 343,14
Recettes	1 981 328,52	6 292 071,80	8 273 400,32
Résultat 2024	-619 309,80	635 366,98	16 057,18
Résultat brut	-3 122 623,57	832 681,41	-2 289 942,16
Restes à réaliser Dépenses	824 664,78		
Restes à réaliser Recettes	2 554 478,16		
Solde Restes à réaliser	1 729 813,38		
Résultat net	-1 392 810,19	832 681,41	-560 128,78

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025		
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		0,00
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-3 122 623,57	
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	832 681,41	

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	2 285 351,82	286 017,31	2 571 369,13
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	1 258 907,81	865 332,00	2 124 239,81
Recettes	771 317,45	803 762,64	1 575 080,09
Résultat 2024	-487 590,36	-61 569,36	-549 159,72
Résultat brut	1 797 761,46	224 447,95	2 022 209,41
Restes à réaliser Dépenses	162 664,76		
Restes à réaliser Recettes	119 432,40		
Solde Restes à réaliser	-43 232,36		
Résultat net	1 754 529,10	224 447,95	1 978 977,05

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025		
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		224 447,95
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	1 797 761,46	
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)		

BUDGET EAU

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	3 225 247,56	198 957,41	3 424 204,97
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	1 048 851,25	488 903,46	1 537 754,71
Recettes	1 434 586,41	499 439,64	1 934 026,05
Résultat 2024	385 735,16	10 536,18	396 271,34
Résultat brut	3 610 982,72	209 493,59	3 820 476,31
Restes à réaliser Dépenses	2 626 807,68		
Restes à réaliser Recettes	812 478,77		
Solde Restes à réaliser	-1 814 328,91		
Résultat net	1 796 653,81	209 493,59	2 006 147,40

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025		
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		209 493,59
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	3 610 982,72	
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)		

BUDGET ESPACE D'ENTREPRISES DE WESSERLING

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	-47 325,69	-5 287,00	-52 612,69
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	738 262,85	1 005 793,41	1 744 056,26
Recettes	741 683,43	1 062 541,53	1 804 224,96
Résultat 2024	3 420,58	56 748,12	60 168,70
Résultat brut	-43 905,11	51 461,12	7 556,01
Restes à réaliser Dépenses	1 600,00		
Restes à réaliser Recettes	139 585,92		
Solde Restes à réaliser	137 985,92		
Résultat net	94 080,81	51 461,12	145 541,93

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		51 461,12	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-43 905,11		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET ESPACE GROS ROMAN

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	-380 882,46	0,00	-380 882,46
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	407 945,74	400 524,02	808 469,76
Recettes	404 865,10	400 524,02	805 389,12
Résultat 2024	-3 080,64	0,00	-3 080,64
Résultat brut	-383 963,10	0,00	-383 963,10
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	0,00		
Solde Restes à réaliser	0,00		
Résultat net	-383 963,10	0,00	-383 963,10

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		0,00	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-383 963,10		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	0,00		

BUDGET ENFANCE JEUNESSE

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	-8 741,30	-228 836,43	-237 577,73
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	43 186,46	1 435 020,61	1 478 207,07
Recettes	168 826,91	1 507 781,95	1 676 608,86
Résultat 2024	125 640,45	72 761,34	198 401,79
Résultat brut	116 899,15	-156 075,09	-39 175,94
Restes à réaliser Dépenses			
Restes à réaliser Recettes	2 391,45		
Solde Restes à réaliser	2 391,45		
Résultat net	119 290,60	-156 075,09	-36 784,49

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-156 075,09	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	116 899,15		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET FORET (clôturé)

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	0,00	9 367,64	9 367,64
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	0,00	9 367,64	9 367,64
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat 2024	0,00	-9 367,64	-9 367,64
Résultat brut	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	0,00		
Solde Restes à réaliser	0,00		
Résultat net	0,00	0,00	0,00

BUDGET PARC DE MALMERSPACH

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	-97 539,67	-46 035,56	-143 575,23
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	428 518,20	563 528,14	992 046,34
Recettes	427 917,65	471 803,97	899 721,62
Résultat 2024	-600,55	-91 724,17	-92 324,72
Résultat brut	-98 140,22	-137 759,73	-235 899,95
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	6 850,66		
Solde Restes à réaliser	6 850,66		
Résultat net	-91 289,56	-137 759,73	-229 049,29

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-137 759,73	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-98 140,22		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET HYDRA

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	15 816,38	-45 208,93	-29 392,55
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	83 709,01	106 994,15	190 703,16
Recettes	55 195,20	92 646,00	147 841,20
Résultat 2024	-28 513,81	-14 348,15	-42 861,96
Résultat brut	-12 697,43	-59 557,08	-72 254,51
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	0,00		
Solde Restes à réaliser	0,00		
Résultat net	-12 697,43	-59 557,08	-72 254,51

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-59 557,08	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-12 697,43		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET ORDURES MENAGERES

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	700 417,62	323 657,03	1 024 074,65
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	804 899,79	2 043 601,30	2 848 501,09
Recettes	133 542,18	2 047 710,01	2 181 252,19
Résultat 2024	-671 357,61	4 108,71	-667 248,90
Résultat brut	29 060,01	327 765,74	356 825,75
Restes à réaliser Dépenses	145 722,00		
Restes à réaliser Recettes	21 700,21		
Solde Restes à réaliser	-124 021,79		
Résultat net	-94 961,78	327 765,74	232 803,96

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		232 803,96	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	29 060,01		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	94 961,78		

BUDGET SAIC

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	122 553,24	250 085,79	372 639,03
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	152 524,85	461 159,29	613 684,14
Recettes	50 958,00	596 664,33	647 622,33
Résultat 2024	-101 566,85	135 505,04	33 938,19
Résultat brut	20 986,39	385 590,83	406 577,22
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	0,00		
Solde Restes à réaliser	0,00		
Résultat net	20 986,39	385 590,83	406 577,22

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		385 590,83	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	20 986,39		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET SPANC

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	0,00	42 928,73	42 928,73
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	0,00	216,59	216,59
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat 2024	0,00	-216,59	-216,59
Résultat brut	0,00	42 712,14	42 712,14
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	0,00		
Solde Restes à réaliser	0,00		
Résultat net	0,00	42 712,14	42 712,14

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		42 712,14	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	0,00		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET WILDENSTEIN

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	-16 961,07	-4 124,51	-21 085,58
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	0,00	5 298,71	5 298,71
Recettes	3 745,00	0,00	3 745,00
Résultat 2024	3 745,00	-5 298,71	-1 553,71
Résultat brut	-13 216,07	-9 423,22	-22 639,29
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	0,00		
Solde Restes à réaliser	0,00		
Résultat net	-13 216,07	-9 423,22	-22 639,29

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-9 423,22	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-13 216,07		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

BUDGET ZAC KLEINAU

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat reporté N-1	-674 939,16	0,00	-674 939,16
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	1 068 686,53	1 068 686,53	2 137 373,06
Recettes	981 314,02	1 087 427,26	2 068 741,28
Résultat 2024	-87 372,51	18 740,73	-68 631,78
Résultat brut	-762 311,67	18 740,73	-743 570,94
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	0,00		
Solde Restes à réaliser	0,00		
Résultat net	-762 311,67	18 740,73	-743 570,94

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		0,00	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-762 311,67		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	18 740,73		

Après avoir entendu et arrêté les comptes administratifs 2024 du budget principal et des treize budgets annexes de la Communauté de Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver et d'affecter définitivement les résultats de fonctionnement 2024, tels que présentés ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes les pièces correspondantes.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 33
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-032-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

**SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
 Conseillers présents : 25
 Conseillers absents : 12 dont 8 avec procuration
 Nombre de votants : 33

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLÉN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER, Gérard FOURNIER, Didier LOUVET.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

**DEL2025-032-2d FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025 ET
PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2025**

Le Président, Cyrille AST, rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les taux des impositions directes locales pour l'année en cours ainsi que le produit de la taxe GEMAPI.

Les impositions concernées sont : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises.

- Il est proposé au Conseil Communautaire de décider de fixer les taux d'imposition selon le tableau ci-dessous :

RESSOURCES FISCALES	Bases 2024 effectives	Taux 2024	Bases 2025	Taux 2025 proposés à l'assemblée délibérante	Produit prévisionnel 2025 à voter par l'assemblée délibérante
Taxe foncière bâtie additionnelle	14 998 547	3,50%	15 164 000	3,50%	530 740
Taxe foncière non bâtie additionnelle	619 614	7,24%	646 300	7,24%	38 415
Taxe d'habitation additionnelle	1 644 342	14,01%	1 497 000	14,01%	209 730
CFE	2 531 134	28,03%	2 540 000	28,03%	718 409
Totaux	19 793 637		19 847 300		1 497 294

➤ Produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) :

Le Syndicat de Rivières de Haute Alsace a communiqué le montant de sa cotisation pour 2025, à savoir 28 940 € (soit 2,30 € par habitant). C'est le montant que le Conseil communautaire est invité à voter comme produit de la taxe GEMAPI.

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L2331-3,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties :	3,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	7,24 %
- taxe d'habitation :	14,01 %
- cotisation foncière des entreprises :	28,03 %

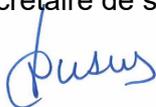
DECIDE de mettre en réserve la fraction de taux de CFE correspondant à l'écart entre le taux voté et le taux maximum de droit commun, soit : 1,17%

DE FIXER le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2025 à 28 940 €

DE CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 33
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-033-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 26
Conseillers absents : 11 dont 8 avec procuration
Nombre de votants : 34

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER, Gérard FOURNIER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-033-2e BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET GENERAL

Monsieur Cyrille AST, Président, présente le budget primitif 2025.

Il précise que le projet de budget a été élaboré en concertation avec les élus et avec la participation des services.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.
Il est soumis à votre approbation et est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 6 324 600 €
Recettes : 6 324 600 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 12 168 800 € dont Restes à Réaliser (RAR) 824 664,78 €
Recettes : 12 168 800 € dont Restes à Réaliser (RAR) 2 554 478,16 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2025	Chapitre Libellé	BP 2025
011 Charges à caractère général	673 700,00	013 Atténuation des charges	20 000,00
012 Charges de personnel	1 938 000,00	70 Produits des services	453 500,00
014 Atténuations de produits	1 097 600,00	73 Impôts et taxes	2 015 000,00
65 Autres charges de gestion courante	1 319 200,00	731 Fiscalité locale	1 822 800,00
Total dépenses de gestion courante	5 028 500,00	74 Dotations, subventions	1 514 300,00
66 Charges financières	158 000,00	75 Produits de gestion courante	56 000,00
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	Total des recettes de gestion courante	5 881 600,00
68 Dotations Amort/Provisions	33 000,00	76 Produits financiers	0,00
Total des dépenses réelles	5 229 500,00	77 Produits exceptionnels	0,00
023 Virement à la section d'investissement	595 100,00	78 Reprise sur provisions/amortissements	315 000,00
042 Transfert entre sections (amortissements+cessions)	500 000,00	Total des recettes réelles	6 196 600,00
Total des dépenses d'ordre	1 095 100,00	042 Transfert entre sections	128 000,00
		Total des recettes d'ordre	128 000,00
		002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 324 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 324 600,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre Libellé	BP 2025	Chapitre Libellé	BP 2025
10 Dotations	0,00	10 Dotations	1 891 900,00
13 Subventions d'investissement	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées	442 900,00		
204 Subventions équipement versées	465 800,00	13 Subventions d'investissement	3 381 800,00
20 Immobilisations incorporelles	184 976,43	16 Emprunts	5 000 000,00
21 Immobilisations corporelles	196 900,00		
23 Immobilisations en cours	6 827 600,00		
27 Autres immobilisations financières			
45811 Opérations pour compte de tiers	800 000,00	45821 Opérations pour compte de tiers	800 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	8 918 176,43	Total des recettes réelles	11 073 700,00
040 Transfert entre sections	128 000,00	040 Transfert entre sections	500 000,00
041 Opérations patrimoniales		021 Virement de la section d'exploitation	595 100,00
Total des dépenses d'ordre	128 000,00	Total des recettes d'ordre	1 095 100,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	3 122 623,57	001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 168 800,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 168 800,00
TOTAL DU BUDGET	18 493 400,00	TOTAL DU BUDGET	18 493 400,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- ✓ Les charges à caractère général (chap 011) sont en baisse de 12 % par rapport à celles constatées en 2024. La baisse s'explique essentiellement par l'impact de la fermeture de la piscine.
- ✓ Les charges de personnel : la masse salariale est estimée à 1,93 M€ soit en augmentation de 30 K€ (1,5%) par rapport à celle constatée en 2024. Elle tient compte de l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Ce dernier désigne l'augmentation automatique de la masse salariale causée par trois facteurs : le

Glissement (progression dans la carrière), Vieillesse (l'ancienneté), Technicité (nouvelles compétences ou promotion). Les dépenses prévisionnelles tiennent également comptes des recrutements et départs en retraite, mais aussi de la hausse des cotisations de la CNRACL de 3 points.

- ✓ Les atténuations de produits (chap 014) seront en augmentation de 1,3%. A ce jour non connues, elles sont composées des reversements de fiscalité (AC, FNGIR, Taxe de séjour ...) et se veulent donc prudentes.
- ✓ Les autres charges de gestion courante seront en augmentation de 5%. Ce chapitre regroupe principalement les subventions versées par la CCVSA, les participations (Pays Thur Doller, Syndicats du Barrage et du Markstein), les indemnités des élus, et la subvention d'équilibre versée au budget Enfance.
- ✓ Les charges financières (chap 66) seront en augmentation de 77 K€. Elles intègrent les remboursements des intérêts des emprunts en cours, les ICNE, et les frais financiers liés au déblocage d'emprunts ou ligne de trésorerie. Normalement en baisse puisque la collectivité n'a pas contracté d'emprunt en 2024, ce chapitre prévoit cependant les intérêts du nouvel emprunt 2025 à partir du mois de juin.
- ✓ Les amortissements seront stables par rapport à 2024.
- ✓ Les provisions seront en diminution de 28 K€. Nous prévoyons cependant la possibilité de constituer une provision au titre du litige portant sur le Gustiberg.

RECETTES

- ✓ Les atténuations de charges (chap 013) correspondent aux remboursements de frais de personnel (indemnités journalières) et sont estimées à 20 000 €.
- ✓ Les produits des services (chap 70) diminuent de 22% en raison de la fermeture de la piscine, entraînant une baisse des recettes liées aux entrées.
- ✓ Impôts et taxes (chap 73) : Les recettes fiscales enregistrent une baisse de 54 K€. Cette prévision reste prudente car les rôles complémentaires perçus en 2024 pourraient ne pas être reconduits en 2025. Par ailleurs, aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée pour 2025.
- ✓ Les dotations, subventions et participations (chap 74) sont stables. N'ayant pas encore connaissance des notifications, l'hypothèse retenue est une estimation stable et prudente des dotations de l'Etat par rapport à celles perçues en 2024.
- ✓ Les autres produits de gestion courante (chap 75) : connaîtront une baisse de 40 K€, principalement due à la diminution des loyers consécutive au transfert des gîtes.
- ✓ Les reprises sur provisions (chap 78) sont estimées à 315 000 €, correspondant à la part que la CCVSA doit rembourser au CD68 pour le remboursement du gymnase.

La fiscalité

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
IMPOTS DIRECTS LOCAUX ADDITIONNELS (TFPB, TFNB, TH, TAFNB, CFE)	2 452 234	2 613 417	1 152 217	1 192 584	1 286 434	1 517 111	1 516 800
CVAE + COMPENSATION CVAE	269 596	349 246	305 209	279 363	326 426	323 854	320 000
TASCOM	52 042	53 329	25 607	87 991	51 770	54 014	54 000
IFER	106 264	75 212	77 062	79 409	82 345	78 855	78 000
ROLES COMPLEMENTAIRES	7 157	1 615	11 073	1 920	23 957	25 381	0
GEMAPI	25 779	26 009	25 164	24 880	28 450	28 371	28 940
FRACTION DE TVA EN COMPENSATION DE LA TH			1 329 783	1 458 640	1 485 048	1 498 021	1 490 000
TOTAL	2 913 072	3 118 828	2 926 115	3 124 787	3 284 430	3 525 607	3 487 740
Evolution annuelle en €		205 756	-192 713	198 672	159 643	241 177	-37 867
Evolution annuelle en %		7,06%	-6,18%	6,79%	5,11%	7,34%	-1,07%

Les dotations

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Dotations d'intercommunalité	76 440	83 642	91 458	100 252	293 921	329 853	330 000
Dotations de compensation des groupements de communes	736 856	723 384	709 137	693 582	689 555	678 144	665 000
Dotations de compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	230 150	228 845	228 845	228 845	228 845	227 124	227 000
Etat - CVAE et CFE	17 433	17 728	157 366	147 192	206 915	190 640	170 000
Etat - Compensation exonération taxes foncières	12	14	0	9 519	10 208	10 679	10 000
Etat - Compensation exonération taxes d'habitation	89 532	92 488					
Attribution fonds départemental de péréquation de la taxe profess	120 382	120 535	65 484	34 320	33 944	33 303	33 000
Autres attributions et participations (filet de sécurité)				72 838			
TOTAL	1 270 805	1 266 636	1 252 290	1 286 548	1 463 388	1 469 743	1 435 000
Evolution annuelle en €		-4 169	-14 346	34 258	176 840	6 355	-34 743
Evolution annuelle en %		-0,33%	-1,13%	2,74%	13,75%	0,43%	-2,36%

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les principaux investissements prévus pour 2025 sont les suivants :

✓ **Projets en cours : 6 593 695 €**

Les principaux investissements prévus sont : Piscine (5 200 K€) ; MSP de Wesserling + Saint Amarin (1 025 K€), Presbytère de Geishouse (800 K€), Projet ECO-MUSEAL (347,7 K€), Ecobalades + divers (20,9 K€).

✓ **Investissements récurrents : 325 018 €**

Les principaux investissements prévus sont : Participations Syndicats du Markstein + Barrage (98,7 K€), Informatique et téléphonie (68 K€), Divers (66,4 K€), Dépenses imprévues (50K€), Subvention patrimoine bâti/rénovation/dossier ANAH (32,4 K€) ; Gerplan (9,4 K€).

✓ **Nouveaux projets : 756 563 €**

Les principaux investissements prévus sont : Remboursement gymnase Saint Amarin (315 K€), Toiture de la salle de sport de Moosch (120 K€), Cirque Equinote (86,7 K€), Presbytères Kruth+Geishouse (information-communication, études parois au feu) (79,7 K€), Plan Intercommunal de Sauvegarde (étude + logiciel) (43,2 K€), Logiciel gestion du temps (42,5 K€), Portes pavillon des créateurs (pour moitié) (24,2 K€), Travaux cuisine Gustiberg (15,5 K€), SCOT (15,2 K€), Etude mise aux normes fibre et téléphonie (5,7 K€), Borne de recharge vélos OT (5,5 K€), Etude terrain de foot synthétique (3,1 K€).

✓ **Le remboursement du capital des emprunts est estimé à 354 K€ pour les emprunts en cours. A ce montant nous prévoyons 88 K€ de budget supplémentaire pour le nouvel emprunt.**

- ✓ La valorisation des travaux en régie est estimée à 65 K€.
- ✓ Les amortissements des subventions sont évalués à 63 K€.

RECETTES

- ✓ Les subventions d'investissement qui seront inscrites au budget 2025 s'élèvent à 3 381 800 €
 - Projet ECO-MUSEAL → 1 980 541 €
 - Piscine (tranche 2025 uniquement) → 913 000 €
 - MSP de Wesserling + Saint Amarin → 370 030 €
 - Presbytères (information, communication, études parois au feu) → 64 800 €
 - Cirque Equinote → 52 000 €
 - Equipement cyclo → 1 428 €

Plusieurs autres dossiers sont en attente de décisions de la part des financeurs aussi les éventuelles recettes à venir seront intégrées dans le cadre d'une décision modificative.

- ✓ Les autres recettes
 - Presbytère de Geishouse (opération pour compte de tiers) → 800 000 €
 - Le recours à l'emprunt : il est prévu de recourir à l'emprunt à hauteur de 5 000 000 €.
 - Le FCTVA consiste au remboursement par l'Etat d'une partie de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) acquittée sur leurs dépenses d'investissement. Le taux 2025 est inchangé à 16,404%. Le FCTVA pour 2025 est estimé à 1 059 K€.
 - Les amortissements des investissements sont évalués à 500 K€.

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil de Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

ADOPTE tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2025 du budget général ;

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT ;

AUTORISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel ;

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre ;

AUTORISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2025.

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président

Cyrille AST

Voix POUR : 31
Voix CONTRE : 2 (J.L TACQUARD, J.STOLTZ
NAWROT)
ABSTENTION : 1 (Eric ARNOULD)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-034-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 27
Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-034-2f BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET EAU 25

Monsieur Stéphane KUNTZ, Vice-Président, présente le budget annexe EAU 2025.

Il est rappelé que les services publics d'eau potable sont des Services Publics Industriels et Commerciaux dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu (articles L2224-11 et L2224-12-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service.

Il précise que le projet de budget a été élaboré en concertation avec les élus et avec la participation des services.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

 FONCTIONNEMENT 			
 DEPENSES 		 RECETTES 	
Chapitre Libellé	BP 2025	Chapitre Libellé	BP 2025
011 Charges à caractère général	35 000,00	70 Produits des services	544 000,00
012 Charges de personnel	75 100,00	75 Autres produits de gestion courante	8 506,41
65 Autres charges de gestion courante	0,00		
Total dépenses de gestion courante	110 100,00	Total des recettes de gestion courante	552 506,41
66 Charges financières	165 000,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	0,00	77 Produits exceptionnels	0,00
022 Dépenses imprévues	22 000,00		
Total des dépenses réelles	297 100,00	Total des recettes réelles	552 506,41
023 Virement à la section d'investissement	236 900,00		
042 Transfert entre sections (amortissements des immo)	308 000,00	042 Transfert entre sections (amortissements des sub)	80 000,00
Total des dépenses d'ordre	544 900,00	Total des recettes d'ordre	80 000,00
		002 Résultat de fonctionnement reporté	209 493,59
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	842 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	842 000,00
 INVESTISSEMENT 			
 DEPENSES 		 RECETTES 	
Chapitre Libellé	BP 2025	Chapitre Libellé	BP 2025
13 Subventions d'investissement	0,00	10 Dotations	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	103 000,00	13 Subventions d'investissement	2 280 117,28
20 Immobilisations incorporelles	0,00	16 Emprunts	0,00
21 Immobilisations corporelles	131 000,00	27 Autres immobilisations financières	0,00
23 Immobilisations en cours	6 122 000,00		
020 Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	6 356 000,00	Total des recettes réelles	2 280 117,28
		040 Opérations d'ordre de transfert entre section (amort)	308 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section (amort des subv)	80 000,00	041 Opérations patrimoniales	35 000,00
041 Opérations patrimoniales	35 000,00	021 Virement de la section d'exploitation	236 900,00
Total des dépenses d'ordre	115 000,00	Total des recettes d'ordre	579 900,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)		001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	3 610 982,72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 471 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 471 000,00
TOTAL DU BUDGET	7 313 000,00	TOTAL DU BUDGET	7 313 000,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en hausses et intègrent l'augmentation des charges et le recrutement d'un technicien eau et assainissement.
- ✓ L'évolution des recettes s'explique par l'effet en année pleine de l'augmentation du tarif de l'eau voté en 2023.

INVESTISSEMENT

Les principaux investissements prévus pour 2025 sont les suivants :

- La fin de la réhabilitation du réservoir d'Husseren ;
- Les travaux de réhabilitation du réservoir de Fellinging ZB et la station de reminéralisation qui débiteront ;

- La poursuite des travaux de création d'une station de traitement d'eau au Tunnel d'Urbès ;
- L'amélioration du rendement et l'extension de réseau qui représentera un montant de travaux de 2,5M€ en 2025.

Tous les projets ont fait l'objet de demandes de subventions qui ne sont à ce jour pas toutes notifiées.

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M49 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOPTE tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2025 du budget EAU,

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres sans vote formel sur chacun des chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT ;

AUTORISE le Président, à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre ;

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics,

AUTORISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2025.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-035-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 27
Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLÉN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-035-2g BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Stéphane KUNTZ, Vice-Président, présente le budget annexe ASSAINISSEMENT 2025.

Il est rappelé que les services publics d'eau potable sont des Services Publics Industriels et Commerciaux dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu (articles L2224-11 et L2224-12-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service.

Il précise que le projet de budget a été élaboré en concertation avec les élus et avec la participation des services.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

 FONCTIONNEMENT 			
 DEPENSES 		 RECETTES 	
Chapitre Libellé	BP 2025	Chapitre Libellé	BP 2025
011 Charges à caractère général	170 200,00	70 Produits des services	463 000,00
012 Charges de personnel	75 000,00	74 Dotations, subventions, et participations	0,00
65 Autres charges de gestion courante	100,00	75 Autres produits de gestion courante	8 552,05
Total dépenses de gestion courante	245 300,00	Total des recettes de gestion courante	471 552,05
66 Charges financières	4 000,00	76 Produits financiers	
022 Dépenses imprévues	20 000,00		
Total des dépenses réelles	269 300,00	Total des recettes réelles	471 552,05
023 Virement à la section d'investissement	78 600,00		
042 Transfert entre sections (amortissements)	713 100,00	042 Transfert entre sections	365 000,00
Total des dépenses d'ordre	791 700,00	Total des recettes d'ordre	365 000,00
		002 Résultat de fonctionnement reporté	224 447,95
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 061 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 061 000,00
 INVESTISSEMENT 			
 DEPENSES 		 RECETTES 	
Chapitre Libellé	BP 2025	Chapitre Libellé	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	21 200,00	13 Subventions d'investissement	119 432,40
20 Immobilisations incorporelles	320 000,00	16 Emprunts	
21 Immobilisations corporelles	62 000,00	27 Autres immobilisations financières	0,00
23 Immobilisations en cours	1 867 800,00		
020 Dépenses imprévues	72 893,86		
Total des dépenses réelles d'investissement	2 343 893,86	Total des recettes réelles	119 432,40
040 Opérations d'ordre de transfert entre section (365 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre section (amort)	713 100,00
041 Opérations patrimoniales	3 106,14	041 Opérations patrimoniales	3 106,14
Total des dépenses d'ordre	368 106,14	021 Virement de la section d'exploitation	78 600,00
		Total des recettes d'ordre	794 806,14
		001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	1 797 761,46
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 712 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 712 000,00
TOTAL DU BUDGET	3 773 000,00	TOTAL DU BUDGET	3 773 000,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement intègrent l'augmentation des charges et le recrutement d'un technicien eau et assainissement en année pleine.
- ✓ Les recettes prévisionnelles sont en baisse car elles tiennent compte :
 - de la diminution des consommations observées ;
 - du fait que les logements éligibles à la participation à l'assainissement (PAC) pour les nouveaux branchements seront moins nombreux.

INVESTISSEMENT

Les principaux investissements prévus pour 2025 sont les suivants :

- ✓ le diagnostic périodique à réaliser pour la STEP de Goldbach et de Moosch (300 K€) ;
- ✓ les travaux de réduction eaux claires parasites (240 K€) sont subventionnés par l'AERM et la DSIL (119K€) ;

- ✓ les travaux de l'atelier de déshydrations des boues de la Station d'Epuration de Moosch (600 K€) ;

Les recettes sont composées des amortissements (716 K€) et des subventions notifiées (119 K€).

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M49 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2025 du budget ASSAINISSEMENT.

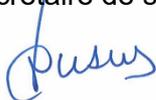
PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres sans vote formel sur chacun des chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT.

AUTORISE le Président, à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

AUTORISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2025.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-036-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

**SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
 Conseillers présents : 27
 Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
 Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLÉN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-036-2h BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET SPANC

Monsieur Stéphane KUNTZ Vice-Président, présente le budget annexe SPANC 2025.

Il est rappelé que les services publics d'eau potable sont des Services Publics Industriels et Commerciaux dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu (articles L2224-11 et L2224-12-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service.

Il précise que le projet de budget a été élaboré en concertation avec les élus et avec la participation des services.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

FONCTIONNEMENT - CA + BP							
DEPENSES				RECETTES			
Chapit	Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapit	Libellé	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	0,00	36 700,00	013	Atténuation des charges	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	180,00	2 000,00	75	Produits de gestion courante	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues		2 012,14				
	Total dépenses de gestion courante	180,00	40 712,14		Total des recettes de gestion courante	0,00	0,00
68	Dotations Amort/Provisions	36,59	2 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00	
	Total des dépenses réelles	216,59	42 712,14		Total des recettes réelles	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté			002	Résultat de fonctionnement reporté	42 928,73	42 712,14
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	216,59	42 712,14		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	42 928,73	42 712,14

Une aide de l'Agence de l'Eau est attendue pour proposer aux habitants un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif présentant le plus de non-conformité.

Celle-ci n'étant à ce jour pas connue, il est proposé de simplement reconduire l'excédent. Le budget sera modifié si nécessaire durant l'année.

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M49 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2025 du budget SPANC.

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres sans vote formel sur chacun des chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT.

AUTORISE le Président, à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

AUTORISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2025.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-037-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
 Conseillers présents : 27
 Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
 Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-037-2i BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ESPACE D'ENTREPRISE DE WESSERLING

Monsieur Cyrille AST, Président, présente le budget annexe ESPACES D'ENTREPRISES DE WESSERLING 2025.

Depuis 2024, c'est la norme comptable M57 qui s'applique pour ce budget.

Il rappelle que ce budget annexe permet de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du budget, de suivre l'évolution de sa situation et de dégager ses propres résultats.

Il permet également de suivre les aspects fiscaux liés à ce budget soumis à TVA et dont les montants sont donc inscrits hors TVA.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

Il est soumis à votre approbation et est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 194 500 €
 Recettes : 1 194 500 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 1 220 900 € dont Restes à Réaliser (RAR) 1 600,00 €
 Recettes : 1 220 900 € dont Restes à Réaliser (RAR) 139 585,92 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapit Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	360 703,91	512 000,00	70 Produits des services	181 581,89	38 638,88
012 Charges de personnel	59 891,11	65 000,00	74 Dotations, subventions	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	1 091,11	33 500,00	75 Produits de gestion courante	658 578,39	852 400,00
Total dépenses de gestion courante	421 686,13	610 500,00	Total des recettes de gestion courante	840 160,28	891 038,88
66 Charges financières	43 044,47	42 000,00	76 Produits financiers	401,41	0,00
67 Charges exceptionnelles	9 373,97	2 000,00	77 Produits exceptionnels	2 500,00	0,00
68 Dotations Amort/Provisions	12 000,00	0,00	78 Reprise sur provisions/amortissements	0,00	22 000,00
Total des dépenses réelles	486 104,57	654 500,00	Total des recettes réelles	843 061,69	913 038,88
023 Virement à la section d'investissement		0,00			
042 Transfert entre sections (amort)	519 688,84	540 000,00	042 Transfert entre sections	219 479,84	230 000,00
Total des dépenses d'ordre	519 688,84	540 000,00	Total des recettes d'ordre	219 479,84	230 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	5 287,00	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00	51 461,12
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 011 080,41	1 194 500,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 062 541,53	1 194 500,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapit Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	303 079,92	264 000,00	10 Dotations	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	11 819,17	38 094,89	13 Subventions d'investissement	219 324,59	166 124,67
21 Immobilisations corporelles	40 086,09	143 300,00	16 Emprunts	0,00	514 775,33
23 Immobilisations en cours	163 797,83	501 600,00	21 Immobilisations corporelles	2 670,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	518 783,01	946 994,89	Total des recettes réelles	221 994,59	680 900,00
040 Transfert entre sections (amort des subv)	219 479,84	230 000,00	040 Transfert entre sections (amort des immo)	519 688,84	540 000,00
041 Opérations patrimoniales			041 Opérations patrimoniales		
Total des dépenses d'ordre	219 479,84	230 000,00	021 Virement de la section d'exploitation		0,00
001 Solde d'exécution reporté	47 325,69	43 905,11	Total des recettes d'ordre	519 688,84	540 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	785 588,54	1 220 900,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	741 683,43	1 220 900,00
TOTAL DU BUDGET	1 796 668,95	2 415 400,00	TOTAL DU BUDGET	1 804 224,96	2 415 400,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses prévisionnelles de gestion courantes sont en forte hausse.

Ainsi, l'augmentation prévisionnelle de 188 K€ entre 2024 et 2025 provient essentiellement du nouveau montant des assurances (+ 88 K€) et de la hausse des autres charges de gestion courante.

- ✓ Les recettes prévisionnelles de gestion courante sont en augmentation d'environ 50 K€. Ceci s'explique principalement par la hausse du revenu des immeubles.

INVESTISSEMENT

- ✓ Le budget 2025 intègre la réfection de la toiture du bâtiment Logistique (500 K€) financée par un emprunt ;
- ✓ L'achat d'un véhicule, les portes du Pavillon des Créateurs (financées pour moitié par le budget principal), des travaux divers d'entretien et d'amélioration des bâtiments.

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE tels que proposé ci-dessus le Budget Primitif ESPACE D'ENTREPRISES DE WESSERLING 2025.

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT.

AUTORISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel.

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

AUTORISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2025.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-038-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
 Conseillers présents : 27
 Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
 Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-038-2j BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PARC DE MALMERSPACH

Monsieur Cyrille AST, Président, présente le budget annexe PARC DE MALMERSPACH 2025.

Depuis 2024, c'est la norme comptable M57 qui s'applique pour ce budget.

Il rappelle que ce budget annexe permet de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du budget, de suivre l'évolution de sa situation et de dégager ses propres résultats.

Il permet également de suivre les aspects fiscaux liés à ce budget soumis à TVA et dont les montants sont donc inscrits hors TVA.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

Il est soumis à votre approbation et est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 526 200 €
 Recettes : 526 200 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 455 000 € dont Restes à Réaliser (RAR) 0,00 €
 Recettes : 455 000 € dont Restes à Réaliser (RAR) 6 850,66 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	83 947,69	127 300,00	70 Produits des services	25 665,26	270 637,12
012 Charges de personnel	22 652,82	22 657,12	74 Dotations, subventions	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	2 105,81	2 250,00	75 Produits de gestion courante	178 049,09	155 000,00
Total dépenses de gestion courante	108 706,32	152 207,12	Total des recettes de gestion courante	203 714,35	425 637,12
66 Charges financières	33 151,08	30 694,87	76 Produits financiers		
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	77 Produits exceptionnels	34 513,80	0,00
68 Dotations Amort/Provisions		0,00			
Total des dépenses réelles	141 857,40	182 901,99	Total des recettes réelles	238 228,15	425 637,12
042 Transfert entre sections (amortissements)	421 670,74	205 538,28	042 Transfert entre sections	233 575,82	100 562,88
Total des dépenses d'ordre	421 670,74	205 538,28	Total des recettes d'ordre	233 575,82	100 562,88
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	46 035,56	137 759,73			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	609 563,70	526 200,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	471 803,97	526 200,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	161 505,83	157 621,97	10 Dotations	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles		60 174,93	13 Subventions d'investissement	6 246,91	66 461,72
21 Immobilisations corporelles	4 997,12	2 500,00	16 Emprunts	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	28 439,43	36 000,00	024 Produits des cessions d'immobilisation	0,00	183 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	194 942,38	256 296,90	Total des recettes réelles	6 246,91	249 461,72
040 Transfert entre sections (amort des subv)	233 575,82	100 562,88	040 Transfert entre sections	421 670,74	205 538,28
Total des dépenses d'ordre	233 575,82	100 562,88	Total des recettes d'ordre	421 670,74	205 538,28
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	97 539,67	98 140,22	001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	526 057,87	455 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	427 917,65	455 000,00
TOTAL DU BUDGET	1 135 621,57	981 200,00	TOTAL DU BUDGET	899 721,62	981 200,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses prévisionnelles de gestion courantes sont en hausse principalement en raison du nouveau montant des assurances (+ 38 K€).
- ✓ Les revenus des immeubles sont en diminution (-23 K€). Aussi, une réflexion autour de la taille des lots proposés à la location sera menée en 2025.

INVESTISSEMENT

- ✓ Le BP 2025 intègre la suite des études (APD, plan de gestion...) liées au projet de réhabilitation de la friche Interglas.
- ✓ Au niveau des recettes d'investissement, la cession de l'un des locaux d'activités de l'hôtel d'entreprises La Filature est envisagée.

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M57 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte tels que proposé ci-dessus le Budget Primitif PARC DE MALMERSPACH 2025.

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT.

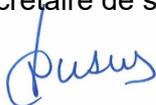
AUTORISE le Président, à procéder, dans les conditions prévues par l'instruction budgétaire M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement et dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et ne concernent pas les charges de personnel.

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

AUTORISE le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2025.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président


Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-039-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 27
Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLÉN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-039-2k BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET HYDRA

Monsieur Cyrille AST, Président, présente l'examen et vote du budget annexe HYDRA 2025. Il rappelle que les règles budgétaires et comptables applicables à ce budget, sont celles de l'instruction M4.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.

Il est soumis à votre approbation et est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 169 000 €
Recettes : 169 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 76 000 €
Recettes : 76 000 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	43 924,00	48 037,16	70 Produits des services	0,00	71 579,00
Total dépenses de gestion courante	43 924,00	48 037,16	Total des recettes de gestion courante	92 646,00	168 301,00
66 Charges financières	7 874,95	6 450,56	77 Produits exceptionnels		
022 Dépenses imprévues		0,00	Total des recettes réelles	92 646,00	168 301,00
Total des dépenses réelles	51 798,95	54 487,72			
042 Transfert entre sections (amortissements+cessions)	55 195,20	54 955,20	042 Transfert entre sections	0,00	699,00
Total des dépenses d'ordre	55 195,20	54 955,20	Total des recettes d'ordre	0,00	699,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (A48R-1H)	45 208,93	59 557,08			0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	152 203,08	169 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	92 646,00	169 000,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	72 409,01	62 603,57	13 Subventions d'investissement		21 044,80
23 Immobilisations en cours	11 300,00	0,00	Total des recettes réelles	0,00	21 044,80
Total des dépenses réelles d'investissement	83 709,01	62 603,57			
040 Transfert entre sections		699,00	040 28- Amortissements	55 195,20	54 955,20
Total des dépenses d'ordre	0,00	699,00	Total des recettes d'ordre	55 195,20	54 955,20
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)		12 697,43	002 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	15 816,38	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	83 709,01	76 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	71 011,58	76 000,00
TOTAL DU BUDGET	235 912,09	245 000,00	TOTAL DU BUDGET	163 657,58	245 000,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses de fonctionnement enregistrent uniquement le paiement de la taxe foncière, le remboursement des emprunts et les amortissements.
- ✓ Les recettes de fonctionnement se composent du remboursement de la taxe foncière et des loyers.

INVESTISSEMENT

- ✓ Les dépenses et recettes d'investissement sont constituées par le remboursement du capital des emprunts et des amortissements.
- ✓ Le déficit va continuer à se creuser jusqu'en 2030 (baisse des amortissements et des remboursements d'emprunt), puis il devrait diminuer progressivement pour atteindre l'équilibre et combler le déficit d'investissement pour arriver au terme du contrat de crédit-bail (13/06/2037) à un solde à 0.

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les instructions budgétaires M4 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2025 du budget HYDRA.

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT sans vote formel sur chacun des chapitres.

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 15 AVRIL 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250415-DEL2025-040-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 8 avril 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 27
Conseillers absents : 10 dont 8 avec procuration
Nombre de votants : 35

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Jean-Jacques SITTER, Frédéric CAQUEL, Charles WEHRLLEN, Nathalie BELTZUNG, Jean-Luc SCHERLEN, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Eddie STUTZ, Véronique PETER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Serge SIFFERLEN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Charles WERHLEN	à	José SCHRUFFENEGGER
Jean-Luc SCHERLEN	à	Christiane WEISS
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Eddie STUTZ	à	Caroline ECKERLIN
Véronique PETER	à	Eric FISHER

DEL2025-040-2I BUDGET PRIMITIF 2025 – SAIC

Monsieur Cyrille AST, Président, présente l'examen et vote du budget annexe SAIC 2025.

Il rappelle que les règles budgétaires et comptables applicables à ce budget, sont celles de l'instruction M4.

Le budget est présenté par chapitre. Les montants figurent dans les tableaux ci-dessous.
Il est soumis à votre approbation et est équilibré comme suit :

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 722 000 €
Recettes : 722 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 591 000 €
Recettes : 591 000 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	109 309,83	120 000,00	70 Produits des services	102 297,00	107 000,00
012 Charges de personnel	0,00	10 000,00	75 Produits de gestion courante	207 367,33	229 409,17
Total dépenses de gestion courante	109 309,83	130 000,00	Total des recettes de gestion courante	309 664,33	336 409,17
65 Autres charges de gestion courante	287 374,01	0,00	78 Reprises sur provisions	287 000,00	0,00
66 Charges financières	13 517,45	11 591,46			
022 Dépenses imprévues		10 394,93			
Total des dépenses réelles	410 201,29	151 986,39	Total des recettes réelles	596 664,33	336 409,17
023 Virement à la section d'investissement	0,00	519 055,61			
042 Transfert entre sections (amortissement)	50 958,00	50 958,00	042 Transfert entre sections		0,00
Total des dépenses d'ordre	50 958,00	570 013,61	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00
			002 Résultat de fonctionnement reporté	250 085,79	385 590,83
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	461 159,29	722 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	846 750,12	722 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	152 524,85	153 240,97	13 Subventions d'investissement		
21 Immobilisations corporelles	0,00	397 759,03			
020 Dépenses imprévues	0,00	40 000,00			
Total des dépenses réelles d'investissement	152 524,85	591 000,00	Total des recettes réelles	0,00	0,00
040 Transfert entre sections		0,00	021 Virement de la section d'exploitation		519 055,61
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	040 Transfert entre sections	50 958,00	50 958,00
			Total des recettes d'ordre	50 958,00	570 013,61
			001 Solde d'exécution reporté	122 553,24	20 986,39
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	152 524,85	591 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	173 511,24	591 000,00
TOTAL DU BUDGET	613 684,14	1 313 000,00	TOTAL DU BUDGET	1 020 261,36	1 313 000,00

FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses de fonctionnement enregistrent le paiement de la taxe foncière, le remboursement des emprunts et les amortissements.
- ✓ Les recettes de fonctionnement se composent du remboursement de la taxe foncière et des loyers.

✓

INVESTISSEMENT

- ✓ Les dépenses et recettes d'investissement sont constituées par le remboursement du capital des emprunts et des amortissements.

VU les articles L.5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires M4 pour l'exercice 2025 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération du 27 mars 2025 prenant acte du Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte tels que proposé ci-dessus le Budget primitif 2025 du budget SAIC ;

PRECISE que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitres en vertu de l'article L 2312-2 alinéa 1 du CGCT sans vote formel sur chacun des chapitres ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre,

AUTORISE le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Le Secrétaire de séance



Jean-Marie GRUNENWALD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 35
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /